

LETTRE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES TRIMESTRIELLE N°31 Juillet/Août/septembre 2024



**LE GLSTF, UNE NOUVELLE
PLATEFORME POUR LA PROMOTION DE
LA GESTION DURABLE DES FORETS**



Le GLSTF, un forum novateur

Chers lecteurs,
Le Forum mondial du bois légal et durable (GLSTF) fait dorénavant partie des rendez-vous majeurs des acteurs

de la filière bois à l'instar du Forum de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT). Un événement que Sheam SANKURU, Directrice exécutive de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) qualifie de véritable plateforme collaborative d'acteurs de la filière bois conçue pour renforcer le réseautage et les échanges commerciaux entre ces derniers en vue de faciliter la gestion durable des forêts ainsi que l'utilisation de bois et produits dérivés et le commerce associé dans le respect de la

légalité et suivant des pratiques durables.

En deux éditions déjà, et eu égard aux résultats obtenus, on peut déjà, sans se tromper, proclamer le GLSTF de forum novateur rassemblant, comme le souligne la Directrice exécutive de l'OIBT, les acteurs du secteurs bois à travers les chaînes d'approvisionnement pour soutenir la mise en œuvre d'un secteur forestier durable et l'utilisation légale et durable du bois.

Bienvenu LOUZOLO

SOMMAIRE

- ❖ **P.2-P.3** : **PROCESSUS APV-FLEGT** : Les experts en conclave pour évaluer la mise en œuvre
- ❖ **P.3** **GESTION DURABLE DES FOREST** : Un cadre d'action pour promouvoir les chaînes d'approvisionnement légales et durables du bois
- ❖ **P.3-P** **RDUE** : La mise en application décalée de douze mois
- ❖ **POUR ECHANGER AVEC NOUS**

Processus APV-FLEGT : Les experts en conclave pour évaluer la mise en œuvre

Réunis, le 25 septembre 2024, en présentiel et en visioconférence, en session technique du 19^{ème} Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) signé entre la République du Congo et l'Union européenne, les experts de deux parties ont fait le point de la mise en œuvre de cet accord.

Placée sous la coprésidence de Joseph MOUMBOUILOU, Directeur Général de l'Economie Forestière et d'Augustin BONDO TSHIANI, Chef de la coopération à la Délégation de l'Union européenne, cette session technique, à laquelle a participé Federica PETRUCCI, la nouvelle Cheffe d'Equipe Economie et Ressources Naturelles à la DUE,



Une vue partielle des participants

a permis aux experts de deux parties de statuer entre autres sur l'état d'avancement du processus d'aménagement simplifié des concessions forestières ainsi que sur l'état de déploiement du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) et sur le suivi de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTA) 2024 notamment sur le semestre écoulé. Cette session a donné lieu aussi aux experts d'apprécier le système de suivi communautaire en temps qui est le Forestlink et le budget de l'Etat alloué au SIVL.

RECOMMANDATIONS

- Présenter pour le CCM 20, les résultats du déploiement dans les 12 DDEF du module légalité du SIVL.
- Pour les modules légalité et fiscalité, lors du CCM 20, présenter par la partie congolaise les résultats de l'analyse exhaustive des documents encodés par les DD et les entreprises forestières dans les douze départements.
- Finalisation du manuel de procédure reconnaissant les certifications privées ainsi que sa validation en CEVP
- Présenter au CCM 20, par le DEP et le DFF, les demandes d'allocations de la loi des finances 2025 ainsi que les allocations du fonds forestier concernant les investissements et le fonctionnement dédiés au SVL.

L'intégralité des recommandations à lire sur le site web

GESTION DURABLE DES FORÊTS : Un cadre d'action pour promouvoir les chaînes d'approvisionnement légales et durables du bois

La Ville de Macao, l'une des deux Régions administratives spéciales (RAS) de la République populaire de Chine a abrité, les 11 et 12 septembre 2024, la deuxième édition du Forum mondial du bois légal et durable (GLSTF). A l'occasion, les parties prenantes ont adopté un cadre d'action pour promouvoir les chaînes d'approvisionnement légales et durables du bois.



Photo d'archives GLSTF 2023

Destiné à favoriser des chaînes d'approvisionnement légales et durables du bois, ce cadre d'action définit huit domaines d'action. Il s'agit du réseautage en partenariat, du partage de l'information, de la facilitation de l'accès au marché et de l'innovation en matière de certification et de traçabilité. S'ajoutent les technologies et transfert de technologie innovants, les méthodes et moyens de financement et d'investissement durables ainsi que le développement de pôles et parcs industriels et le renforcement des capacités et

formation. Il a pour objectifs globaux de renforcer la collaboration internationale entre les acteurs des chaînes d'approvisionnement en bois et de promouvoir un développement durable et sain de la filière bois. Et l'objectif spécifique du cadre d'action est de déterminer et de mettre en œuvre une série d'actions concrètes pratiques portant sur différents domaines de la filière, afin de mettre en place des chaînes d'approvisionnement légales et durables du bois et de favoriser la production et le commerce du bois, les financements et investissements verts durables, les technologies innovantes, le transfert de technologie et la collaboration industrielle.

Le GLSTF a été créé en 2023 par l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) et l'Institut de promotion du commerce et de l'investissement de Macao (IPIM).

Et l'édition 2024, célébrée sous le thème « Ensemble vers des chaînes d'approvisionnement mondiales en bois fiables et efficaces » a réuni plus de 700 participants de plus de 40 pays, dont la République du Congo, représentée par Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière de même que des représentants des industries, des associations, des entreprises, des organisations internationales et des universitaires.

RUDE : La Mise en application décalée de douze mois

La Commission européenne a annoncé, dans un communiqué de presse récent, une proposition législative visant à décaler de douze mois la mise en application du Règlement n°2023/1115 contre la déforestation et la dégradation des forêts, communément appelé "RDUE". Si cette proposition est approuvée par le Parlement européen et le Conseil de l'UE, la date de mise en œuvre pour les grandes entreprises serait reportée au 30 décembre 2025, et au 30 juin 2026 pour les Petites et Moyennes Entreprises.



Une forêt tropicale

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Bienvenu LOUZOLO

MISE EN PAGES

Marcel Bouka
Wolfgan YHOMBY

IMPRIMERIE

IPC

Siege: Ministère de l'Economie
Forestière
(+242) 05 515 98 46



Théophile NTSIAKOULOU LOULEBO
Point Focal National Flegt
Tel. : 06 622 62 42

Alain Bienvenu OSSEBI, Coordonnateur
de la Cellule de la Légalité Forestière et
de la Traçabilité

Tél. : 06 978 67 06